

PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 13 FEVRIER 2025 A 20h

Nombre de membres	L'an deux mil vingt-cinq, le 13 février à 20h00, Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Fabrice GRIMAUT, Maire. PRESENTS : Christine BERTIN, Jean BONNIN, Fabrice GRIMAUT, Christian MICHELIN, Nicolas MOUILLOT, Céline PERNOT, Isabelle PETIOT, Alain RENARD, Christian ROSSIGNOL, Didier THEVENET ABSENTS/EXCUSES : Anthony BUATOIS SECRETAIRE : Christine BERTIN
En exercice : 11	
Présents : 10	
Votants : 10	
Date de convocation : 04 février 2025	

Aucune observation n'étant formulée sur le compte rendu de la séance du 14 janvier 2025, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Urbanisme

- **Point concernant les dossiers d'urbanisme**

Déclaration préalable		
Demandeur		Nature des travaux
MAZUE Danielle	Chemin du Teraillet	Division de parcelle
BOUVRET Sylvain	3 rue de l'église	Réfection toiture et fenêtres de toit

- **Aménagement de la zone 1AUh : suite de la procédure et première proposition pour le nom des rues**

Le Conseil Municipal est informé de la suite du dossier. Une modification simplifiée du PLU nécessaire à la réalisation du projet est en cours. Cette modification permettra de clarifier les exigences en matière de stationnement sur la zone, d'arrêter la densité exigée et de permettre de déposer un seul permis d'aménager pour la zone 1AUh.

Quelques noms de rue pour cet aménagement ont été adressés au Conseil Municipal qui remercie les habitants pour leur implication.

Il est rappelé que vous pouvez adresser vos propositions de nom de rue à la mairie.

Finances

- **Préparation du budget 2025**

▪ **Point sur les investissements et travaux à prévoir**

Mise aux normes de l'électricité des logements (2 logements)	3 000 €
Coffret électrique de la place (manifestations)	4 000 €
Panneau affichage mairie	1 800 € + 1 800 €
Fin des travaux de l'abribus	3 000 €
Garde-corps du pont de la Rondaine	8 000 €
Cuisines du logement et de la salle de réunion	1 823 € + 3 832 €
Lave-vaisselle de la salle des fêtes	3 500 €

Ordinateur Mairie (10 ans cette année)	1 000 €
Aménagement paysager du cimetière	3 000 €
Défense incendie (<i>subventions en attente, dossier en cours</i>)	144 000 €
Eaux pluviales (<i>subventions en attente, dossier en cours</i>)	10 000 €
Eglise (<i>subventions en attente, dossier en cours</i>)	100 000 €
Eclairage public (nouvelle tranche)	7 500 €
Sécurisation des traversées	145 000 €
Terrasse de la salle des fêtes	Pour mémoire
Aménagement de la zone 1AUh	Budget lotissement

- **Subventions aux associations 2025**

- Le Conseil Municipal décide des subventions suivantes (*Délibération n°7 adoptée à l'unanimité de présents*)

Coopérative Scolaire Primaire de DESNES :	200 €
Association Initiatives Desnoises :	160 €
Club des Retraités et du Temps Libre :	120 €
La Cour de Récré :	160 €
A.C.C.A. DESNES :	120 € + 160 €
Souvenir Français :	50 €

Sur décision du conseil municipal, aucune subvention ne sera versée à l'ADMR cette année.

- Forêt :

▪ **Subvention renouvellement forestier**

Le reboisement de la parcelle 12 est inscrit au programme des travaux des années à venir. Une subvention a été accordée pour ces travaux d'un montant de 37 303 €

▪ **Travaux 2025**

Des devis supplémentaires seront sollicités concernant les travaux en forêt inscrits au programme 2025.

▪ **Assujettissement à la TVA** (*Délibération n°8 adoptée à l'unanimité de présents*)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'assujettir à la TVA l'activité forestière et de créer un service "BOIS ". En effet, les communes dont la production moyenne sylvicole excède 46 000 €, doivent s'assujettir obligatoirement à la TVA quel que soit le mode de commercialisation des bois.

Le conseil municipal accepte d'assujettir à la TVA l'activité forestière à compter du 01/01/2025 et de créer un service "BOIS" pour faciliter le suivi comptable

- **Renouvellement du contrat des copieurs mairie-école**

Le contrat a été renouvelé avec Avenir Bureautique pour un montant de 90 € par trimestre durant 3 ans pour les 2 copieurs (mairie et école) et un écran tactile.

Personnel communal

- **Adhésion à l'association AIR et renouvellement du contrat de l'agent**

L'agent actuellement mis à disposition de la commune par AIR a mis fin à son contrat à compter du 30 mars. Il a été embauché par une commune plus près de son domicile. Le Conseil Municipal le remercie pour son investissement et son travail sérieux et lui souhaite bonne continuation dans sa vie professionnelle.

Commissions, Syndicats, et communauté de communes

- **Compte-rendu des commissions et des syndicats**

Le Conseil Municipal a pris connaissance des différents comptes rendus.

Questions et informations diverses

- **Point sur la création des emplacements de taxi**

Le Conseil Municipal confirme son avis favorable concernant la création de 2 emplacements de taxis.

Le premier attribué à Monsieur Julien PROST.

Le second attribué à Monsieur Geoffray WEINBRENNER

- **Manifestations 2025**

- 4 mai 2025 : puces de la cour de récré
- 19 juin 2025 : jeudis de Pays
- 4 octobre 2025 : informations adressée aux commerçants de l'organisation de la journée du commerce de proximité.

Le Conseil Municipal a pris connaissance des informations suivantes :

- Appel à projets sécurité routière
- Accord de la DREAL concernant l'accord donné à certains agents de pénétrer sur des propriétés privés dans le cadre d'études de la biodiversité
- Le Conseil municipal ne souhaite pas adhérer aux communes forestières du Jura
- Commission cimetièrre : réunion le 22 février à 11h
- Des panneaux indiquant la salle des fêtes seront commandés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 13 mars 2025 à 20h00 (sous réserve)

Le Maire,
Fabrice GRIMAUT